



Réunion du Bureau du S.D.E. du 16 janvier 2017

Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le lundi 16 janvier 2017, à 15 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Fortassin (Président), Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Mendès, Pourteau et Verges ; MM. Dabezies, Dutour, Fourcade, Guilhas, Lafaille, Laffont, Lussan, Mur et Pelieu.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Serge Cieutat, Maurice Dossat, Jean-Luc Lavigne, Jean-Jacques Warmoeskerken et Marie-Noëlle Mainguy.

Pour Enedis : André Eygun Audap.

Excusés : Mmes Bourdeu, Durrieu et Solles ; MM. Armary, Boubee, Frossard, Piron et Sempastous.

Ordre du jour

- *1^{ère} programmation travaux 2017 relative à :*
 - ✓ *l'Électrification Rurale (sécurisation, renforcement, enfouissement)*
 - ✓ *l'Électrification Urbaine (enfouissement)*
 - ✓ *l'Éclairage Public*
- *Vente des CEE : résultats de la consultation*
- *Publication d'un poste Enr et du renouvellement d'un cadre*
- *Rapport d'inspection URSSAF et réponse du SDE*
- *Questions diverses.*

Monsieur Pelieu introduit la séance à 15 h 00 en saluant les membres présents. Le Président arrive à 15h 15.

Avant de détailler les programmes, Monsieur Rouch présente d'abord le diaporama qui reprend les grandes lignes.

Pour les financements, il explique qu'il y a quelques incertitudes sur les dotations du FACE car elles ne seront connues qu'au mois de février. En ce qui concerne le budget, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il présente ensuite les programmes en rappelant les taux de chacun d'entre eux. Les communes urbaines sont financées via l'Article 8 avec le reversement des subventions par Enedis, les communes rurales via le FACE.

Il souligne que les enfouissements ont tendance à prendre de plus en plus de place dans les investissements du SDE. Il indique également qu'après analyse des besoins transmis par les communes pour 2017, il y a moins de demandes de sécurisation et de renforcement des réseaux.

En termes d'extensions et renforcements, le taux de demande par les communes est faible, environ 300 000 €. Les demandes des communes portent principalement sur l'enfouissement des réseaux (5 millions d'euros).

Monsieur Rouch propose de faire bénéficier les opérations « fils nus » des aides consacrées à la sécurisation, soit un montant de projets de l'ordre de 588 000 €. Il détaille ensuite les différents montants (1 900 000 € pour les renforcements et extensions, 217 000 € pour les fils nus faible section). Il explique qu'il a été tenu compte des études réalisées en 2016. Elles sont proposées cette année en travaux. Dominique précise que pour les extensions, on note une recrudescence des demandes d'alimentation électrique sur les stations d'eau potable (chloration). Pour le programme Syndical Complémentaire, les communes proposées sont d'accord pour financer 50 % du montant TTC. Lorsque les communes ne bénéficient pas du FACE, il y a toujours les ressources d'Enedis.

En conclusion, le directeur propose de programmer 5 800 000 € de travaux d'électrification aujourd'hui, avec la possibilité de compléter en mars.

Le détail des programmes est abordé, avec le programme Fils Nus Faible Section : les demandes sont retenues.

En ce qui concerne le programme Sécurisation (fils nus en zone rurale), Bernard Lussan s'enquiert de savoir s'il y a encore beaucoup de fils nus. Le directeur répond qu'il reste encore 600 km de réseau, notamment en zone urbaine, et que 40 km sont résorbés chaque année.

Le programme Renforcement est étudié (90 % de son financement sont apportés par le SDE). 14 opérations souterraines sont proposées sur ce programme sur les 31 retenues afin de ne pas perdre les subventions du FACE (soit renforcements, soit extensions).

A la lecture du tableau, Michel Pelieu intervient en demandant «qu'apporte Enedis ? » et il prend en exemple Bourisp dont la demande a été à la fois transmise par la commune et Enedis. André Eygun Audap explique qu'un problème a été révélé lors d'une étude faite sur le réseau. La municipalité en a été informée, d'où le signalement au SDE à la fois par la commune et Enedis. Monsieur Rouch fait remarquer que les propositions faites par Enedis restent exceptionnelles.

Monsieur Dabezies demande si toutes les opérations aériennes sont financées à 90 %. Le directeur précise que cela concerne les programmes Sécurisation et Renforcement, aussi bien l'aérien que le souterrain. Il rajoute que l'enveloppe « Renforcement » permet de retenir toutes les communes concernées. Une fois les communes retenues, 300 000 € sont encore disponibles, ce qui permettra de retenir Saint-Savin, qui est à l'étude, en mars.

La discussion se poursuit sur le programme Enfouissement.

Lot 1 : Bruno Rouch souligne que l'opération de Mauléon-Barousse mérite d'être retenue car l'étude a été réalisée. Il propose de relancer une étude sur Sost. Monsieur Pelieu se fait préciser le taux d'aide, qui est de 65 %, et pense qu'il vaut mieux discuter avec chaque commune. Il propose de retenir Mauléon-Barousse et la 2ème étude portera sur la commune de Saléchan.

Lot 2 : les propositions portent sur les communes de Saint-Lary et Vignec ; leur participation est de 60 %. Monsieur Rouch précise que Saint-Lary est d'accord pour 60 %. Michel Pelieu se fait préciser que les 60 % sont à la charge des communes. Le directeur complète sa réponse en mentionnant que le montant sur les tableaux est donné en TTC, donc cela revient à 50 % pour la commune et 50 % pour le Syndicat. La dernière proposition porte sur la commune de Barrancoueu qui n'a jamais été retenue.

Le Bureau approuve ces propositions.

Lot 3 : il y a 19 demandes car ce sont des communes de montagne. 5 opérations sont proposées dont 3 sur le FACE et 2 (Pierrefitte-Nestolas et Saint-Pastous) sur le programme Syndical Complémentaire car elles vont être accompagnées sur le programme de renforcement souterrain.

Dominique Alexandre présente le cas de la commune de Saint-Pastous qui financera sa participation sur emprunt. Il explique qu'il y a 2 dossiers différents mais la commune ne veut renoncer à aucun des deux, à cause de l'enfouissement en cours de la ligne HTA par Enedis. Le technicien indique que le secteur est très rocheux. Les 2 opérations s'élèveront donc à 320 000 € de travaux pour les années à venir. Le cas de Beaucens est ensuite évoqué, l'étude est réalisée. Quant à Estaing, le projet reste à définir.

Le directeur conclut la présentation du lot 3 par les dossiers de Gavarnie-Gèdre dont l'étude est réalisée et Vier-Bordes. Il revient sur la commune de Gavarnie en rappelant qu'à une époque, il y avait beaucoup de travaux à réaliser. Il y a 2 ans, après une visite sur place, la municipalité a voulu relancer les travaux. Gèdre n'a pas fait de demande.

Monsieur Dabezies rebondit sur l'exemple de Gavarnie pour évoquer les travaux d'enfouissement et demander si les travaux d'Orange (une partie) et d'Eclairage Public viennent en plus, ce qui est le cas. Il évoque la possibilité de mettre des fourreaux pour préserver le futur.

Monsieur Rouch explique que pour les travaux d'enfouissement, les problèmes surviennent lorsque le SDE n'est pas maître d'ouvrage des fourreaux. Dominique Alexandre rajoute que souvent, ces derniers surviennent lors de mauvais positionnements des gaines ou de surlargeurs insuffisantes (il prend le chantier d'Ilhet en exemple).

Lot 4 : 4 opérations peuvent être retenues sur les 13 demandées. Pour Azereix, le dossier est mis en attente.

Lot 5 : les 3 opérations et les 2 études proposées sont validées par le Bureau.

Lot 6 : sur les 3 communes proposées, Vidouze est retenue.

Lot 7 : sur les 3 communes proposées, Bernac-Debat est retenue.

Lot 8 : la demande d'Arné portant sur un enfouissement de ligne située en plein champ, une expertise est à mener.

Lot 9 : la commune de Montgaillard est retenue.

Michel Pelieu quitte la réunion à 16 h 00.

Le Bureau enchaîne avec le programme Article 8. La commune de Louey sera prise sur le programme Syndical Complémentaire. Le directeur complète en précisant qu'il n'y aura pas de programmation en mars sur l'Article 8 car toutes les demandes ont été retenues.

Le Président demande s'il n'y a pas de réserve de la part du Bureau. Les programmes sont donc validés.

N°	Objet de la délibération												
DL 03-01-2017	<p style="text-align: center;">Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes 2017</p> <p>Les besoins des communes exprimés pour 2017 ont été recensés et les membres du Bureau ont réparti les montants TTC suivants</p> <table><tr><td>FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %)</td><td>217 000 €</td></tr><tr><td>FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT)</td><td>588 000 €</td></tr><tr><td>FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT)</td><td>1 932 000 €</td></tr><tr><td>FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT)</td><td>1 131 000 €</td></tr><tr><td>SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT).....</td><td>650 000 €</td></tr><tr><td>Article 8 et SDE Complémentaire Art. 8 (50 % du HT)</td><td>1 285 000 €</td></tr></table>	FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %)	217 000 €	FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT)	588 000 €	FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT)	1 932 000 €	FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT)	1 131 000 €	SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT).....	650 000 €	Article 8 et SDE Complémentaire Art. 8 (50 % du HT)	1 285 000 €
FACE Sécurisation Fils Nus Faible Section (SDE : 100 %)	217 000 €												
FACE Sécurisation (SDE : 90 % du HT)	588 000 €												
FACE Renforcement (SDE : 90 % du HT)	1 932 000 €												
FACE et SDE Enfouissement (SDE : 65 % du HT)	1 131 000 €												
SDE Complémentaire (SDE : 40 % du HT).....	650 000 €												
Article 8 et SDE Complémentaire Art. 8 (50 % du HT)	1 285 000 €												

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, Monsieur Rouch rajoute un mot sur l'Eclairage Public (EP) en indiquant qu'à l'heure actuelle, le SDE traite toutes les demandes qui lui parviennent car en EP, le Syndicat arrive à tout financer (soit entre 3 et 3,5 millions d'euros par an, compte tenu des aides financières obtenues). Il propose donc de ne pas établir un programme mais de traiter les dossiers au fur et à mesure.

Ange Mur fait part de son ressenti sur l'éclairage public : il souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur les travaux EP par lot, car il trouve que leur réalisation est très longue. Il prend l'exemple de sa commune pour laquelle cela fait un an et demi que ça dure.

Le Président propose de donner un délai pour la réalisation des travaux au moment de la signature des marchés. Le Directeur reconnaît qu'il y a des problèmes de coordination de travaux, et pour Jarret plus particulièrement un problème d'entreprise.

Le Directeur propose de travailler sur 3 secteurs pour le prochain marché et de mettre 2 à 3 entreprises par secteur. Si une entreprise ne réalise par les travaux, on les confie à une autre. Maryse Carrère évoque l'établissement d'un marché spécifique pour les « dégâts intempéries » et demande si cette procédure peut être appliquée dans le cas du SDE. François Fortassin pense qu'il y a des cas où le SDE n'est pas suffisamment réactif. Monsieur Rouch conclut en signalant qu'il faudra travailler là dessus lors de l'élaboration du prochain marché à commande.

Le 2^{ème} point évoqué est la vente des CEE. Monsieur Rouch rappelle que sur les 3 offres reçues, la meilleure offre qui a été retenue était celle de CTR Conseil, avec une proposition à 55 989 €. Il propose de réinvestir cet argent en renouvelant l'aide à l'achat de véhicules électriques

N°	Objet de la délibération
DL 04-01-2017	<p style="text-align: center;">Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et EPCI pour l'acquisition d'un véhicule électrique</p> <p>Le Président rappelle que dans le cadre du projet de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, le SDE a octroyé en 2015 et 2016 une subvention exceptionnelle à des communes et EPCI des Hautes-Pyrénées s'équipant de voitures électriques.</p> <p>Le Président propose de reconduire cette opération pour 2017. Cette participation de 2 000 € sera donnée pour l'achat d'un seul véhicule par commune ou EPCI.</p> <p>Le SDE, sur présentation de la facture acquittée, procédera au virement de cette subvention à destination de la commune ou EPCI.</p> <p>Ouï cet exposé, le Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le versement de cette subvention exceptionnelle pour l'acquisition de véhicules électriques selon les conditions énoncées ci-dessus ; - autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

En investissant dans le partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement des énergies renouvelables ; la dernière proposition porte sur le positionnement du SDE à travers un investissement sur le projet photovoltaïque de Peyragudes, qui consiste en l'équipement d'un hangar sur l'aérodrome. 1 face serait équipée de panneaux. En échange, le Syndicat récupérerait le produit de la vente d'énergie. Il détaille le financement du projet : Peyragudes a eu l'idée de faire appel à un tiers investisseur et la Communauté de Communes est d'accord. La Maîtrise d'Oeuvre est représentée par Vidalon et Gleize Energie. Dans l'hypothèse actuelle, la recette annuelle se monterait à 4 000 €.

Le Président donne son accord mais tient au caractère expérimental de cette opération.

N°	Objet de la délibération
----	--------------------------

DL 04-01-2017	<p style="text-align: center;">Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de l'altiport à Peyragudes</p> <p>Le Président présente aux membres du Bureau le dossier du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron. Cette collectivité a pour projet de construire un hangar pour avions sur l'altiport de Peyragudes et souhaite équiper son toit de panneaux photovoltaïques. Pour l'aider à concrétiser ce projet, le Syndicat a fait appel au SDE. Pour compenser l'investissement, en échange, ce dernier récupérerait le produit de la vente d'énergie.</p> <p>Après délibération, le Bureau accepte que le SDE s'engage sur cette opération à titre expérimental : signature d'une convention avec le Syndicat et engagement de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre étant confiée à Gleize Energie, déjà saisi par le Syndicat sur cette affaire.</p>
---------------	--

Pour conclure sur ce sujet, Bruno Rouch signale que cette opération présente un caractère d'urgence car la Communauté de Communes veut la réaliser avant le passage du Tour de France dont l'arrivée serait sur la piste. Myriam Mendès souhaiterait qu'une banderole au nom du SDE soit installée à cette occasion. La proposition est validée.

Le Directeur revient sur le partenariat avec le Conseil Départemental pour le financement du poste de chargé de développement. Le Bureau valide cette proposition et autorise le Président à signer ce partenariat.

N°	Objet de la délibération
DL 06-01-2017	<p style="text-align: center;">Signature de la convention de partenariat avec le CD pour le développement des Enr en HP</p> <p>Dans le cadre de l'émergence de la politique des Energies Nouvelles Renouvelables, le Président rappelle aux membres du Bureau qu'un partenariat avait été envisagé avec le Département des Hautes-Pyrénées pour leur développement.</p> <p>A cet effet, un poste de chargé de développement va être créé et le Conseil Départemental a proposé de participer concrètement aux diverses actions (réalisation d'un schéma départemental des énergies renouvelables, études de faisabilité de projets et de la création d'une SEM...)</p> <p>Ouï cet exposé, le Bureau décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention Syndicat Départemental d'Energie/Conseil Départemental relative au développement des énergies nouvelles renouvelables en Hautes-Pyrénées.</p>

Le 3^{ème} point porte sur la création, la publication et l'évolution des postes au SDE

Bruno Rouch présente le poste concernant le recrutement d'un agent de développement des énergies nouvelles renouvelables ainsi que le remplacement de Maurice Dossat. Jean-Luc Lavigne va reprendre la fonction de Maurice Dossat mais avec un poste reconfiguré. Quant à la personne qui sera recrutée au poste de responsable de l'entretien et de l'exploitation, elle présenterait plutôt un profil de cadre d'entreprise.

En ce qui concerne le poste de Maurice Dossat, Thérèse Pourteau demande si Jean-Luc Lavigne a été associé à cette évolution. Ce dernier répond que le changement ne l'a pas enthousiasmé au départ mais il a convenu que cette solution était positive pour le SDE. De plus, une partie de son travail consiste à prendre en charge le suivi et la gestion des bornes de recharge des véhicules électriques, dossier qui maintenant « devient une passion ».

N°	Objet de la délibération
DL 01-01-2017	<p align="center">Création d'un emploi permanent de catégorie A « responsable du service entretien EP »</p> <p>Le Bureau syndical du SDE65 : Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT, et notamment son article 3-3 2 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatifs aux agents contractuels de la FPT Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré : Décide la création d'un emploi de responsable du service entretien EP pour exercer les fonctions suivantes : - direction du service entretien et exploitation de l'EP, des infrastructures de recharge des véhicules électriques et des feux tricolores - chargé de travaux d'électrification rurale et d'éclairage public</p>
DL 02-01-2017	<p align="center">Création d'un emploi permanent de catégorie A « agent de développement »</p> <p>Le Bureau syndical du SDE65 : Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT, et notamment son article 3-3 2 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatifs aux agents contractuels de la FPT Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré : Décide la création d'un emploi d'agent de développement pour exercer les fonctions suivantes : - étude de faisabilité et conduite de plusieurs projets Enr - étude de faisabilité d'une société publique ou public-privée départementale de production d'énergies renouvelables - mise en place d'un schéma départemental des Enr et de l'observation des données</p>

Avant de passer aux questions diverses, le dernier sujet abordé porte sur le retour des conclusions du rapport d'inspection de l'Urssaf. 5 irrégularités liées au non paiement de la CSG ont été relevées, ce qui conduira le SDE à verser 7 000 € à l'URSSAF : un de ces points liés à l'assurance pour couvrir les frais de décès d'agent a été contesté suite à l'avis de notre expert d'APRIL.

Questions diverses « 1 » : nouvelles communautés de communes

Le Président signale que les Présidents des 9 nouvelles communautés de communes vont bientôt être connus. Il propose de les rencontrer afin de travailler avec eux. Pour l'éclairage des zones industrielles et d'activités, la compétence revient aux communautés de communes. Madame Pourteau suggère également de les entretenir sur les bornes électriques. Le Président souhaite quand même que les communes ne soient pas «sabordées». Le directeur pense que cela permettra également de recalculer la composition de la Commission Paritaire de l'Energie.

Questions diverses « 2 » : lancement des marchés à commande 2018-2021

Monsieur Rouch rappelle que jusqu'à présent, la répartition des lots était calée sur les anciens cantons. Pourquoi ne pas travailler sur les nouvelles communautés de communes ?

Monsieur Fortassin trouve que ce serait judicieux de travailler avec les nouveaux cantons car ils sont moins déséquilibrés au niveau de la population. Le directeur propose de travailler sur 3 secteurs avec 3 lots financiers par secteur

Questions diverses « 4 » : calendrier du SDE

M. Rouch rappelle le calendrier des différentes réunions qui se tiendront en janvier et février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Bureau pour leur participation à cette réunion.

La séance se termine à 18 h 30

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 01-01-2017 Création d'un emploi permanent de catégorie A « responsable du service entretien EP »

DL 02-01-2017 Création d'un emploi permanent de catégorie A « agent de développement »

DL 03-01-2017 Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes 2017

DL 04-01-2017 Versement d'une subvention exceptionnelle aux communes et EPCI pour l'acquisition d'un véhicule électrique

DL 05-01-2017 Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de Peyragudes

DL 06-01-2017 Signature de la convention de partenariat avec le CD pour le développement des Enr en HP

Les Membres du Bureau

**Le Président
François FORTASSIN**